Procès de France Télécom Orange

Une fin de procès qui met les prévenus face à leurs victimes

Les témoignages se succèdent et la parole des victimes sonne fort dans la salle d'audience. Les prévenus ont peut être enfin pris conscience des conséquences de leur politique dans ces années terribles du plan NExT.

« Juger, c'est aimer écouter »

La présidente du Tribunal, Cécile LOUIS-LOYANT, a souhaité se présenter au début du procès par une citation qui figure en exergue sur un mur du Tribunal : « *Juger, c'est aimer écouter, essayer de comprendre et vouloir décider* ».
De fait, elle a conquis le public avec sa détermination à faire comprendre l'ensemble des pièces du dossier, son écoute attentive des témoins, ses interpellations des prévenus lorsqu'ils sont trop évasifs, ses mises en garde, lorsque le public proteste trop bruyamment ou applaudit la répartie d'un témoin.
Un si long procès méritait une présidente de cette trempe et tous les commentateurs ont salué ses qualités. Dont acte !

« Produire de l'amnésie »

Danièle LINHART, directrice de recherche émérite au CNRS et sociologue du travail, a fait un brillant exposé sur l'évolution des méthodes de management dans le monde du travail. « *France Télécom a été un laboratoire* » pour des méthodes de déstabilisation des salarié-es. Elle cite en particulier un cadre de France Télécom qui, lors d'un colloque, lui annonçait qu'il devait « *produire de l'amnésie* » parmi les salarié-es pour les inciter à entrer dans la « *nouvelle histoire* » de France Télécom.
Elle était présidente du comité scientifique de l'Observatoire du Stress et elle a pu rendre compte du sérieux de ses travaux et du refus de la direction de prendre en compte ses alertes.

« Il fallait fragiliser les salarié-es »

Monique CRINON, elle-aussi membre du comité scientifique de l'Observatoire du stress, a relaté une enquête en d'Ile-de-France en 2007.
« *Nous avions face à nous des salarié-es d'autant plus fragilisés qu'ils étaient très investis dans leur travail. Ils n'arrivaient pas à comprendre pourquoi la direction niait leur compétences et voulait les pousser dehors…* »
Elle raconte que les sociologues participant à l'enquête, ont pu prendre connaissance d'un « *Guide d'entretien* » de l'Espace Développement dont les questions s'enchaînaient pour pousser les salariés-es « à *perdre confiance et à postuler d'eux-même à une mobilité* ».
Pour les prévenus, ces guides d'entretien « *n'existaient pas* ! ». Protestation de la salle…

Un site fédéral : https://proceslombard.fr/
Le site de Solidaires : la-petite-boite-a-outils.org/category/proces-france-telecom/

Fédération des activités postales et des télécommunications
25/27 rue des envierges 75020 Paris
Tél : 01 44 62 12 00 - fax : 01 44 62 12 34
sudptt@sudptt.fr - www.sudptt.org

Paris, le 24 juin 2019

Lettre unitaire à Stéphane Richard

Monsieur le Pdg,

Les organisations syndicales CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, SUD, UNSA et associations de victimes ASD Pro et FNATH suivent activement le déroulement du procès de France Télécom. Les organisations syndicales ont bien conscience que votre action à la sortie de la crise sociale de 2009 a permis de renouer les fils du dialogue social. En ce sens, la direction actuelle d'Orange, si elle est sur le banc des prévenus, n'en a pas moins affirmé qu'elle souhaitait construire un nouveau contrat social pour un nouvel Orange.

Si le temps est passé depuis la crise de 2009, l'arrivée du procès fait remonter à la surface de l'entreprise une tension perceptible et l'issue du procès aura certainement des conséquences sur l'avenir prochain d'Orange.

Nous souhaitons mettre en place ensemble les conditions pour que le procès concernant cette triste période de la crise sociale issue du plan NExT de 2007 à 2010, soit l'occasion de projeter Orange dans l'avenir. Pour cela, nous pensons qu'il faut raccourcir au plus vite les conditions d'indemnisation des victimes et de leurs proches.

Nous souhaitons donc vous solliciter pour une réunion multilatérale rapide, dans la première quinzaine du mois de juillet, sur les points suivants :

- sans préjuger du verdict qui sortira de ce procès, nous souhaitons affirmer ensemble que l'entreprise s'engage à accepter le verdict des juges et qu'elle ne fera donc pas appel si le verdict lui était défavorable ;
- Dans le même ordre d'idée, nous souhaitons mettre en place au plus vite les bases d'une procédure conventionnelle d'indemnisation, sur la base d'un fond d'indemnisation alimenté par l'entreprise et sans doute abondé par les prévenus à l'issue de leur éventuelle condamnation ;

Nous pensons que la direction doit affirmer publiquement aujourd'hui qu'elle tirera les enseignements de ce procès fleuve et que le « Nouvel Orange » doit se décliner en mesures phares sur les conditions de travail, d'emplois, de management, de formation, de reconnaissance dans l'entreprise.

Rassemblement sur le parvis du Tribunal de Paris pour le jeudi 4 juillet à 12 heures (Métro Porte de Clichy)

Venez au Procès !

Le Jeudi 4 juillet, ce sera la fin des plaidoiries des avocats des parties civiles. Si l'issue du procès n'est évidemment pas encore connue, l'étau se resserre quand même sur les prévenus.

Nous appelons à :

- Participer à un rassemblement sur le parvis du Tribunal de Paris à 12h (Métro Porte de Clichy - ligne 13) avec prises de paroles des fédérations syndicales et associations de victimes
- Assister à 13h30 aux plaidoiries des avocats dans l'auditorium du Tribunal qui dispose d'un système vidéo de retransmission.

Débat avec les avocats

A 18h30, nous organisons un débat avec les avocats à la **Bourse du Travail de Saint-Denis 9-11 rue Génin** (Métro Saint-Denis Porte de Paris), à 15 mn du Tribunal.

Le film « *France Télécom : travailler à en mourir* » sera projeté avec le réalisateur Bernard NICOLAS.

Fédération des activités postales et des télécommunications
25/27 rue des envierges 75020 Paris
Tél : 01 44 62 12 00 - fax : 01 44 62 12 34
sudptt@sudptt.fr - www.sudptt.org